



CHAMBRE DE COMMERCE,
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
DE LA MOSELLE



Parc des expositions
de Metz Métropole
Forum Entreprendre
17-18 novembre
2010



SALON
CREATION
REPRISE
ENTREPRISE
FINANCEMENT

L'EIRL

Un nouveau régime juridique et fiscal



CHAMBRE DE COMMERCE,
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Moselle



Sommaire

- Les origines du régime de l'EIRL
- L'EIRL, qu'est ce que c'est?
- La composition du patrimoine d'affectation
- L'évaluation du patrimoine d'affectation
- La déclaration du patrimoine d'affectation
- Le coût des formalités
- Le régime fiscal et social de l'EIRL
- Les obligations de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée
- La fin du patrimoine d'affectation



Origines du régime de l'EIRL

Objectif poursuivi depuis plus de 30 ans

Assurer la protection du patrimoine personnel de l'entrepreneur individuel en cas de difficultés professionnelles et de faillite.

Mesures adoptées par le passé :

- 1985 : création de l'EURL
- 2003 : déclaration d'insaisissabilité de la résidence principale de l'entrepreneur individuel (EI).
- 2008 : extension de la déclaration d'insaisissabilité à tout bien foncier bâti ou non bâti et non affecté à l'usage professionnel de l'EI.



CHAMBRE DE COMMERCE,
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Moselle



Origines du régime de l'EURL

Constats

- L'EURL est peu utilisée et ne représente que 6.5% du total des entreprises alors que plus de la moitié des entreprises existantes sont des entreprises individuelles
- Succès limité de la déclaration d'insaisissabilité avec 20 000 déclarations comptabilisées depuis la mise en place du dispositif

D'où la naissance de l'EURL...

Entrée en vigueur au 01 janvier 2011



CHAMBRE DE COMMERCE,
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Moselle

Parc des expositions
de Metz Métropole
Forum Entreprendre
17-18 novembre
2010



SALON
CREATION
REPRISE
ENTREPRISE
FINANCEMENT

L'EIRL, qu'est ce que c'est?

L'EIRL n'est pas une nouvelle forme juridique. Il s'agit :

- d'une entreprise individuelle
- dans laquelle l'entrepreneur est un **travailleur non salarié**
- pour laquelle il est soumis à l'impôt sur le revenu, ou sur option à l'impôt sur les sociétés
- pour laquelle sa **responsabilité est limitée** en permettant de protéger les biens personnels des créanciers professionnels en dissociant patrimoine d'affectation et patrimoine personnel



CHAMBRE DE COMMERCE,
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Moselle



L'EIRL, pour qui?

L'EIRL s'adresse à tout entrepreneur individuel, qu'il soit commerçant, artisan, exploitant agricole, ou professionnel libéral

Sont notamment visés :

- Les créateurs d'entreprise
- Les entreprises préexistantes
- Les auto-entrepreneurs



CHAMBRE DE COMMERCE,
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
DE LA MOSELLE

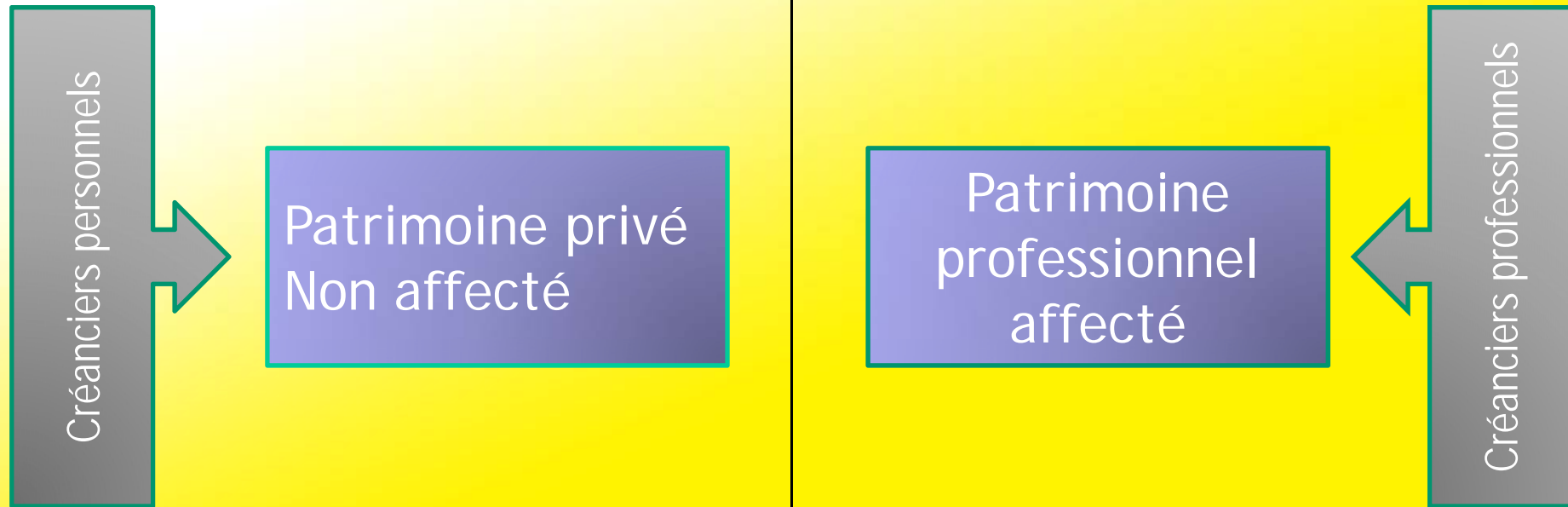


Parc des expositions
de Metz Métropole
Forum Entreprendre
17-18 novembre
2010



SALON
CREATION
REPRISE
ENTREPRISE
FINANCEMENT

Protection du patrimoine de l'entrepreneur





CHAMBRE DE COMMERCE,
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Moselle



Composition du patrimoine d'affectation

Le patrimoine affecté comprend :

- l'ensemble des biens, droits, obligations ou sûretés dont l'entrepreneur individuel est titulaire et qui sont nécessaires à l'exercice de son activité professionnelle.
- Il peut comprendre également les biens, droits, obligations ou sûretés dont l'entrepreneur est titulaire et qui sont utilisés pour l'exercice de son activité professionnelle et qu'il décide d'y affecter.



CHAMBRE DE COMMERCE,
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Moselle

Parc des expositions
de Metz Métropole
Forum Entreprendre
17-18 novembre
2010



Evaluation du patrimoine d'affectation

L'évaluation sera réalisée par l'entrepreneur lui-même, sauf exceptions :

- Lorsque l'affectation porte sur un actif, autre que des liquidités, d'une valeur supérieure à un montant fixé par décret
- Lorsque l'affectation porte sur un bien commun
- Lorsque l'affectation porte sur un bien immobilier

Le non respect de ces règles entraine l'inopposabilité de l'affectation



CHAMBRE DE COMMERCE,
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Moselle

Parc des expositions
de Metz Métropole
Forum Entreprendre
17-18 novembre
2010



SALON
CREATION
REPRISE
ENTREPRISE
FINANCEMENT

Déclaration du patrimoine d'affectation

La constitution du patrimoine affecté résulte du dépôt d'une déclaration effectuée selon les cas :

- Au Registre du Commerce et des Sociétés pour les commerçants
- Au Répertoire des Métiers pour les artisans
- Au registre tenu au greffe du Tribunal pour les agents commerciaux
- Au greffe du Tribunal, sur un registre spécial pour les personnes dispensées d'immatriculation (profession libérale, activité agricole, auto-entrepreneur)



CHAMBRE DE COMMERCE,
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Moselle

Parc des expositions
de Metz Métropole
Forum Entreprendre
17-18 novembre
2010



SALON
CREATION
REPRISE
ENTREPRISE
FINANCEMENT

Déclaration du patrimoine d'affectation

La déclaration doit faire apparaître :

- La nature, la qualité, la quantité et la valeur des éléments du patrimoine affecté ainsi que la nature de l'activité à laquelle le patrimoine sera affecté



CHAMBRE DE COMMERCE,
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Moselle



Déclaration du patrimoine d'affectation

Elle doit être accompagnée le cas échéant des :

- Justificatifs de l'accord exprès du conjoint pour l'affectation de biens communs et de son information préalable sur la portée de l'engagement
- Rapport du commissaire aux comptes, de l'expert comptable, de l'association de gestion et de comptabilité ou du notaire
- Acte notarié et justificatifs de sa publication au bureau des hypothèques pour les biens immobiliers affectés



CHAMBRE DE COMMERCE,
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
DE LA MOSELLE



SYNERGIE
CENTRE REGIONAL D'ENTREPRISE & COOPERATION



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Moselle



Coût des formalités

Formalités administratives

Le coût des formalités sera fixé par décret

Cependant, la déclaration d'affectation est gratuite si elle est simultanée à l'immatriculation de l'entreprise

Formalités juridiques et comptables, le cas échéant ;

Émoluments dus au notaire : leur montant sera fixé par décret

Honoraires dus au commissaire aux comptes, à l'expert comptable ou à l'association de gestion et de comptabilité : ils sont libres



CHAMBRE DE COMMERCE,
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
DE LA MOSELLE



Régime fiscal de l'EIRL

L'EIRL a le même régime fiscal que l'EURL c'est-à-dire,

- Une imposition de droit commun à l'Impôt sur le Revenu
- La possibilité d'opter pour l'Impôt sur les Sociétés (15% jusqu'à un bénéfice de 38 120 euros, 33.33% au-delà)

L'option pour l'IS est irrévocable



CHAMBRE DE COMMERCE,
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Moselle



Régime social de l'EIRL

L'entrepreneur individuel à responsabilité limitée relève du régime social des travailleurs non salariés (TNS)

La base de calcul des cotisations sociales dues par le chef d'entreprise dépend de son régime fiscal :

- A l'impôt sur le revenu, les cotisations sociales seront calculées sur le bénéfice imposable de l'entreprise
- A l'impôt sur les sociétés, les cotisations sociales seront calculées sur la rémunération de l'entrepreneur augmentée éventuellement d'une partie des dividendes



CHAMBRE DE COMMERCE,
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Moselle



Obligations de l'entrepreneur

- Obligation d'information : la mention EIRL doit figurer sur les documents professionnels
- Banque : l'entrepreneur individuel est tenu d'ouvrir auprès d'un établissement bancaire, un compte bancaire exclusivement dédié à l'activité professionnelle indépendante visée par la déclaration d'affectation
- Comptabilité : la loi pose le principe de la tenue d'une comptabilité autonome dans le cadre de l'EIRL
Les comptes annuels doivent être déposés chaque année au registre où a été effectué le dépôt de la déclaration



CHAMBRE DE COMMERCE,
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Moselle

Parc des expositions
de Metz Métropole
Forum Entreprendre
17-18 novembre
2010



SALON
CREATION
REPRISE
ENTREPRISE
FINANCEMENT

Fin du patrimoine affecté

La déclaration d'affectation sera liquidée s'il y a :

- Renonciation de l'entrepreneur individuel à l'affectation instaurée ;
- Ou décès de l'entrepreneur individuel



CHAMBRE DE COMMERCE,
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Moselle

Arènes de Metz
**Forum
Entreprendre**
18-19 novembre 2009



Site dédié à l'EIRL : www.infoeirl.fr

Merci de votre attention